
POLITIQUE RELATIVE AU COMMERCE DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Le Canada a poursuivi ses initiatives diplomatiques, juridiques et relationnelles pour lutter contre la surpêche sur la côte est. Il a continué à demander le respect, par les flottes étrangères, des dispositions du programme de conservation/gestion des pêcheries et des mesures établies par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO). Dans ce contexte, le Canada a oeuvré pour améliorer la coopération internationale, notamment de la part de la Communauté européenne (CE), dans le domaine de la recherche scientifique, de la surveillance et du contrôle, ainsi que dans le but de restreindre la pêche par les parties non membres de

l'OPANO dans la région relevant de la compétence de l'OPANO.

Le Canada, qui figure parmi les principaux défenseurs des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU concernant la pêche aux filets dérivants pratiquée sur une grande échelle, a continué à exercer des pressions en vue de mettre un terme à cette pratique sur la côte du Pacifique, en l'absence de mesures de conservation efficaces. Le Canada a également travaillé en étroite collaboration avec les États-Unis pour contrer la pêche et la commercialisation illégales du saumon par des exploitants du Sud-Est asiatique.

POLITIQUE RELATIVE AU COMMERCE DES RESSOURCES ET DES PRODUITS DE BASE

Les efforts en matière de politique sur le commerce des produits de base ont porté sur la suppression des obstacles aux exportations canadiennes de produits à base de ressources naturelles. Le Canada s'est opposé au règlement proposé par la Communauté européenne sur le séchage au four, qui vise à combattre la menace que représenterait le nématode du pin. Ce règlement pourrait nuire gravement au commerce de bois d'oeuvre avec la CE. Les menaces que font peser sur le commerce les campagnes contre les pratiques canadiennes d'aménagement forestier ont également donné lieu à une contre-offensive. La Direction de la politique relative au commerce des ressources et des produits de base a mené à bien des discussions avec la CE en vue d'augmenter, en 1990, les contingents d'exportation du papier journal canadien.

Une attention accrue a été accordée aux initiatives en matière de santé (amiante et métaux lourds) et d'environnement ayant une incidence possible sur le commerce des produits de base. Les discussions aboutiront à un nouveau règlement sur la gestion des déchets et sur le transport des déchets

dangereux. Des conseils ont été prodigués à l'industrie en vue de parer aux propositions législatives potentiellement nuisibles des États-Unis dans des dossiers comme le recyclage du papier journal. Par ailleurs, la Direction s'est employée à mettre au point des mécanismes de collaboration entre le gouvernement et l'industrie sur les questions environnementales ayant une incidence sur le commerce des produits de base.

Le Canada intervient de façon dynamique au sein d'un certain nombre d'organismes internationaux intéressés par les produits de base. Le règlement financier récemment adopté par le Fonds commun pour les produits de base protégera les intérêts financiers des actionnaires et assurera la souplesse opérationnelle de l'organisation. Le Canada a joué un rôle de premier plan pour la mise sur pied du Groupe d'étude international sur le nickel, qui a vu le jour en juin 1990, et pour l'élaboration de propositions visant la création d'un groupe d'étude international sur le cuivre. L'industrie minière soutient sans réserve ces organismes.